

## Marchés Alimentaires Denrées d'épicerie Bio

Collège Jean Monnet

Rue du 11 Novembre

24150 LALINDE

# REGLEMENT DE CONSULTATION

Fourniture de denrées d'épicerie biologique :  
pour environ **330** repas/jour – 4 jours par semaine et 110  
repas le mercredi pour des élèves de collège,  
en période scolaire (zone A)

Marché passé en Procédure Adaptée, en application des articles R2131-12 et suivants du Code de la Commande Publique.

Accord cadre multi-attributaires

**Date et heure limites de réception des offres : 20/03/2026, à 12h.**

Référence : MALIMEpicerie2026

Représentant du pouvoir adjudicateur : Madame Conti, principal du collège

Comptable assignataire des dépenses : Madame Arnaudet

Acheteur en charge : Madame Boussaïdi, secrétaire générale

Chargé du traitement des données à caractère personnel : Madame Conti

Délégué à la Protection des données : [dpd@ac-bordeaux.fr](mailto:dpd@ac-bordeaux.fr)

Point de contact Collège Jean Monnet : Madame Boussaïdi, secrétaire générale

Vu le Code de la Commande Publique

Vu le décret n°2019-13445 du 12 décembre 2019, modifiant les seuils de procédure (publicité et mise en concurrence)

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales en vigueur,

Vu le Règlement Général de Protection des Données

#### ARTICLE 1 DEFINITION DU MARCHE :

La présente consultation porte sur la fourniture de denrées d'épicerie certifiées AGRICULTURE BIOLOGIQUE ou équivalente en frais. Le marché prend la forme d'un accord-cadre avec émissions successives de bons de commandes.

#### ARTICLE 2 DUREE :

Le marché est conclu pour une durée de 9 mois (du 27 mars au 31 décembre 2026) à compter de la notification de l'attribution du lot, du renvoi des accusés de réception et de tous les documents réglementaires par le fournisseur retenu

Le marché pourra être reconduit pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2027 par décision expresse du collègue Jean Monnet.

La date de notification est prévue au **26/03/2026** pour être exécutoire le 27/03/2026.

#### ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT : le marché est alloti en 1 lot, ainsi conçu :

- Lot 1 : Epicerie Bio

Le lot 1 est un accord-cadre multi-attributaires avec émissions successives de bons de commandes. Il se verra attribuer de 1 à 3 soumissionnaires maximum.

Pour le lot, les besoins sont quantifiés sur des fiches « Etat des besoins ».

#### ARTICLE 4 :

La nomenclature CPV est 15890000-3 produits alimentaires et produits secs divers

#### ARTICLE 5 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Elle est fixée à 2 mois

#### ARTICLE 6 : MODALITÉS DE RETRAIT ET CONTENU DU DCE

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site :

<https://mapa.aji-france.com/>

#### ARTICLE 6.1 : LE DOSSIER DE CONSULTATION COMPREND LES PIECES SUIVANTES :

1. - Le règlement de Consultation (R.C),
2. - L'Acte d'Engagement (ATTRI1),
3. - Le cahier des clauses techniques et administratives particulières (CCATP),
4. - Les bordereaux de prix unitaires/Etats des besoins,
5. - Le DUME (ou lettre de candidature DC1, déclaration DC 2 et déclaration sur l'honneur).

Tous ces documents devront être signés par une personne dûment habilitée.

#### ARTICLE 7 : MODALITÉS D'ÉCHANGE EN COURS DE PROCÉDURE

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur la candidature ou l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché

seront transmis aux candidats par écrit, selon le même canal que celui choisi pour le retrait du dossier de consultation.

Le retrait anonyme du dossier sur la plateforme « profil acheteur » de l'AMPA est donc déconseillé.

#### ARTICLE 8 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO, à deux décimales après la virgule. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Un mandataire peut porter candidature pour plusieurs fournisseurs, mais il devra le préciser et fournir les documents contractuels pour chacun d'eux.

La sous-traitance n'est pas autorisée.

#### **Pièces de la candidature :**

- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**, soit les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat), contenus dans le DCE.

Pour les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : **déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner daté et signé par une personne habilitée.

- **L'Acte d'Engagement (ATTRI1),**
- **Les bordereaux de prix unitaires/ Etats des besoins,**
- **Les fiches techniques,**
- **Le(s) label(s) mentionnés le cas échéant,**
- **Tous les documents figurants au CCTP.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre restée incomplète, après demande de renseignement complémentaire, ou ne respectant pas les indications de présentation précisées par le présent document et le CCTP sera écarté.

#### ARTICLE 9 : MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'AJI (adresse ci-dessous).

Une copie de sauvegarde, papier ou sur Clé USB, peut être adressée au collège Jean Monnet, 11 rue du 11 Novembre, 24120 LALINDE.

Courrier en RAR, avec seconde enveloppe portant la mention « copie de sauvegarde » et « la référence du marché ».

Le service est ouvert de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

Les offres devront être déposées sur le site suivant : <https://mapa.aji-france.com/>

**(Reprendre les références du marché : MALIMEpicerieBio2026).**

#### ARTICLE 10 : LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- - Le jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Qualité	Prix	Livraison	Développement durable
30 points	30 points	20 points	20 points

**Qualité: 30**

Qualité nutritionnelle (fiches techniques) - 20

Variété d’approvisionnement (semences, ...) - 10

**Livraison: 20**

Capacité de livrer aux jours et horaires souhaités par le collège - 10

Flexibilité et réactivité dans la livraison (dépannage, ...) - 10

**Développement durable: 20**

Rémunération équitable des producteurs - 5

Politique de réduction et valorisation des emballages (réutilisation, récupération, adéquation du conditionnement, ...) – 5

Développement des approvisionnements directs (0 ou 1 intermédiaire) - 10

**Prix : 30**

Méthode de calcul :

- Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses pour le lot
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation).

**-L’attribution du lot :**

Le lot sera annexé à l’acte d’engagement correspondant aux soumissionnaire(s) retenu(s).

Il ne comporte pas de maximum. Chaque soumissionnaire doit respecter le lot dans son intégralité mais peut proposer des variantes, en les faisant apparaître clairement sur un tableau distinct.

Un mandataire peut porter candidature pour plusieurs fournisseurs, mais il devra le préciser et fournir les documents contractuels pour chacun d’eux.

La sous-traitance n’est pas autorisée.

**ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à l’adresse indiquée en entête du présent règlement, par courrier électronique par le biais de la plate-forme de dématérialisation à l’adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Lalinde, le 26/02/2026

Le Pouvoir Adjudicateur  
La Principale



